Combien

donner?

Le montant de la participation à la quête relève bien évidemment d'un choix personnel et des moyens financiers de chacun. Toutefois, à titre indicatif, il est conseillé de donner par personne au moins 2 € lors de chaque quête, afin de permettre à sa paroisse d'assumer ses dépenses.

On compte environ 60 quêtes par an : 52 dimanches et 8 solennités et fêtes. Le montant que l'on donne à la quête est donc d'environ $120 \in par an (60 \times 2 \in)$.

Grâce à la quête prélevée, si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Cela vous permet par exemple de **donner** 360 € par an (soit 30 € par mois) pour un coût réel de 122,40 € après déduction fiscale.

Si vous payez des impôts, il est donc possible de donner environ trois fois plus sans que cela ne coûte plus!

Vous recevrez un reçu fiscal du montant des sommes prélevées.

Si je veux donner par messe	Soit par an un montant total de	Je fais un prélèvement mensuel de	Et je donne donc par an un total de	Car cela ne me coûtera que *
[I€	60€	15€	180 €	61,20 €
2€	120 €	30€	360€	122,40 €
5€	300 €	75 €	900€	306 €
6€	360€	90€	1080€	367,20 €
10€	600€	150 €	1800€	612.€

* après réduction d'impôt

Comment

ça marche?

Il vous suffit de remplir la demande de prélèvement ci-jointe et de l'envoyer directement avec un Relevé d'Identité Bancaire à l'Association Diocésaine de Lyon (6 avenue Adolphe Max • 69321 Lyon cedex 05) ou de la transmettre à votre paroisse qui fera suivre.

Vous recevrez alors par courrier, dans un sac en tissu, un lot de jetons correspondant aux messes de l'année et tenant compte du nombre de personnes de votre foyer donnant à la quête (60 jetons par personne). Vous continuerez ainsi à participer concrètement à la quête grâce aux jetons symbolisant votre don et remplaçant les pièces de monnaie et billets déposés dans les corbeilles.

Quand vous n'aurez plus de jetons, vous pourrez en demander au diocèse (Service des Affaires Economiques).

Vous recevrez un reçu fiscal correspondant au montant de votre don sur l'année.

Les dons sont affectés à votre paroisse mais le reçu fiscal est émis par l'Association Diocésaine de Lyon, seule habilitée à délivrer ce document.





Quête prélevée, mon don fidélité



Pour votre paroisse, augmentez votre don et diminuez votre impôt



Pourquoi fait-on la quête ?

- La quête est un geste de solidarité et de communion des catholiques pour la vie de leurs paroisses. L'argent collecté à cette occasion permet de faire face aux charges de fonctionnement d'une paroisse : chauffage, éclairage, entretien et réparation des bâtiments, fleurissement de l'église, documentation, etc.
- Ressource vitale pour les paroisses, la quête a un sens liturgique : au moment de l'offertoire, pendant que le prêtre présente le Pain et le Vin à l'autel, les fidèles font don par la quête d'une partie du fruit de leur travail.
- Il ne faut pas confondre la quête contribution d'une communauté à la vie de sa paroisse avec le Denier de l'Eglise. Le Denier n'est pas destiné à l'activité des paroisses. Il finance la rémunération de tous ceux, prêtres et salariés laïcs, qui servent quotidiennement la mission de l'Eglise.





Pourquoi la quête prélevée ?

C'est une formule pratique qui vous permet de participer à la quête en donnant par prélèvement automatique chaque mois.

4 grands avantages pour vous et votre paroisse :

- La quête par prélèvement permet à votre paroisse de compter sur des entrées d'argent régulières qui facilitent la gestion de sa trésorerie et de son budget.
- Vous pouvez donner davantage en bénéficiant des déductions fiscales en vigueur.
- 3 Avec la quête par prélèvement, il ne vous est plus nécessaire de chercher chaque dimanche de la monnaie pour chacun des membres de la famille.
- 4 Vous soutenez la vie de votre paroisse tout au long de l'année, même lorsque vous êtes absent.



Oui, je choisis d'aider ma paroisse tout au long de l'année grâce à la quête prélevée.

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire, vous autorisez l'Association Diocésaine de Lyon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément à ces instructions. L'Association Diocésaine de Lyon vous communiquera avec votre Référence Unique de Mandat (RUM) les informations relatives à vos prochains prélèvements, et les contacts utiles pour modifier ou supprimer ce mandat.

Informations concernant le bénéficiaire

Association Diocésaine de Lyon

6 avenue Adolphe Max • 69321 Lyon Cedex 05

ICS: FR27ZZZ398679

RUM:

Merci de compléter les différents champs ci-dessous et de retourner ce mandat signé, accompagné d'un RIB, à l'aide de l'enveloppe retour jointe :

Informations concernant le donateur
Nombre de personnes qui participent à la quête :
Nom Prénom
Adresse
Code Postal Ville
E-mail:
Coordonnées de votre compte :
BIC Paroisse: Si vous souhaitez partager votre quête prélevée entre plusieurs paroisses, veuillez nous le signaler par écrit.
Fréquence et montant du don : fontant : € □ par mois
Fait à :

Conformément à la loi du 6.01.78, vous disposez d'un droit d'accès, de reciffication et d'opposition aux informations vous concernant en écrivant à l'Association Diocésaine de Lyon. Le diocèse de Lyon s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenaries ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces partenaries, cochez cette case 🗆